



COLLECT' INFOS n°14

Mairie de VIONS

Tél / Fax : 04 79 54 29 05

Email : mairie.vions@orange.fr

Retrouvez l'actualité de la Commune
sur la page facebook  "mairie de Vions"
sur le site internet : <https://vions-savoie.fr>

SOMMAIRE :

PAGE 1 :

- État civil
- Le mot du Maire
- Hommage

PAGE 2 :

- Le conseil jeunes
- Le relais petite enfance
- Secteur jeunesse ALCC

PAGE 3 :

- Projet Carrière
- Urbanisme

-PAGE 4 :

- Finances

PAGE 5 :

- Infos pratiques
- Un été à Vions

PAGE 6:

- Nouvel agent
- Intramuros
- Merci

PAGE 7 ::

- Organisation du conseil

PAGE 8 :

- Représentations Grand Lac

Infos organisation du secrétariat pendant l'été

Du Lundi 10 Juillet au mercredi 26 Juillet inclus : le secrétariat sera accessible uniquement sur rendez-vous (travaux de désamiantage à l'école)

Du jeudi 27 Juillet au Lundi 20 Août inclus : fermeture estivale du secrétariat (le maire et les adjointes pourront être joints en cas d'urgence uniquement)

Rubrique d'état civil

Naissances : Emilio, Philippe MILLERA FERRIZ né le 24 janvier 2023
Romy, Jasmine, Danièle, Jacqueline BLANCHON née le 23 mars 2023

Mariages : Emeline VAUDIN & Amaury FARGES le 4 avril 2023
Céline SANDRAZ & Cyril ROCHON-VOLLET le 6 mai 2023

Décès : Aimé BLANC le 12 avril 2023
Alexandre MACHET le 20 mai 2023

Le mot du Maire

Après une période agitée pour l'organisation de notre vie municipale, notre conseil est enfin complet pour poursuivre les actions engagées depuis 2020 et agir, à notre échelle, pour préserver et améliorer notre cadre de vie.

Ce Collect'infos est l'occasion de vous présenter la nouvelle équipe.

Mettre en œuvre les projets souhaités n'est jamais simple, ni techniquement, ni financièrement, mais cette année 2023 verra aboutir plusieurs chantiers préparés depuis longtemps et attendus :

il y a quelques semaines, les travaux de réaménagement du cimetière et de rénovation des vitraux de l'Eglise ont débuté. Ils seront suivis par la rénovation de la salle de classe qui permettra de l'assainir complètement. Enfin, nous sommes en mesure d'entamer dès la rentrée les travaux de sécurisation de la traversée de Vions, en espérant améliorer la vie quotidienne de tous les riverains dès la fin de l'année.

En attendant, nous souhaitons à chacune et chacun d'entre vous de passer un bel été.

Hommage à Alexandre Machet

L'un des plus emblématiques de nos habitants nous a quittés le 20 Mai sur le terrain de la course de côte de Chanaz qu'il connaissait si bien.

Nous ne pouvons pas sortir ce numéro sans rendre hommage à Alex Machet, grand champion au palmarès qui faisait la fierté de notre village, mais aussi homme aux multiples talents.

Habitué des terrains de foot, chef d'une entreprise en plein développement, Alex débordait de vie. Alex était le petit-fils de notre ancien maire et membre d'une famille bien connue à Vions.

Nous pensons fort à son épouse, à ses 3 enfants et à ses parents.



Le conseil jeunes :

Les jeunes du Conseil Intersyndical Jeunes sont invités par Madame la Députée Marina FERRARI à découvrir l'Assemblée Nationale à Paris, mercredi 5 juillet 2023, avec le financement du transport à hauteur de 1200€.

Ce séjour de trois jours du mardi 4 juillet au jeudi 6 juillet sera agrémenté de visites culturelles, ludiques choisies par les jeunes au cours de leur réunion du mercredi 19 avril.

Le Relais Petite Enfance (RPE) service géré par le Syndicat Intercommunal à Vocation Sociale de Chautagne est un lieu de proximité, situé à Serrières en Chautagne, dédié à la Petite Enfance. Lieu d'information, de rencontre et d'échanges, il s'adresse aux familles tant dans le cadre d'un accueil individuel que collectif. Ce service accompagne les parents dans leur parcours de recherche d'un mode d'accueil sur l'ensemble du territoire. En place depuis janvier 2022, le Relais Petite Enfance offre un service de Guichet unique Petite Enfance permettant une centralisation des demandes d'accueil. Les familles peuvent ainsi faire leurs demandes sur le site du portail famille du SIVSC pour une demande en accueil collectif au Multi-accueil « Les Lutins ». Une commission d'attribution des places a lieu en mars pour une rentrée en septembre. Les demandes sont à faire avant le 1^{er} mars de chaque année, par mail relaispetiteenfance@si-chautagne.fr ou par téléphone : contact Caroline Karbowski au 06.47.37.55.52 pour une demande en accueil individuel chez une assistante maternelle agréée, une garde à domicile ou pour toutes autres informations sur les modes d'accueil du territoire (collectif et individuel) et l'accompagnement des parents dans leur rôle de particulier employeur.



Le secteur jeunesse de l'ALCC :

Ce secteur s'adresse aux jeunes à partir de 11 ans.

Les actions mises en place sur ce secteur visent :

- l'épanouissement du jeune, l'expérimentation pour se comprendre, comprendre l'autre, ainsi que le monde qui l'entoure
- le questionnement de sa place, celle des autres et la richesse de la diversité, la prise en compte du territoire, de ses habitants et de son partenariat
- l'accompagnement aux initiatives

Aussi, les actions du secteur jeunesse peuvent sembler être des espaces de loisirs, mais elles ne sont pas que cela !

Ce sont aussi des espaces de socialisation, d'intégration, d'échanges, de mixité (sociale, âge...), d'expérimentation, d'explication, d'apprentissage, de solidarité ...en vue de contribuer à la transition de l'enfant à l'adulte.

On y trouve:

- Des activités les mercredis et les vacances scolaires (programme disponible à l'ALCC), un transport est possible à partir de chaque village
- Des mini-séjours (mer, rando...)
- Des rencontres sur les villages : un mercredi sur deux, sur une commune différente chaque semaine (programme disponible à l'ALCC)
- Les interventions de l'animatrice dans les collèges de Culoz et Seyssel sur les temps méridiens : ce sont des groupes de débat entre jeunes sur les sujets qui les intéressent.
- Les Vendredis soir à la salle Jeunes du COVEX à Serrières en Chautagne : c'est un lieu pour tous les jeunes, peu importe leurs communes. Ils peuvent discuter, proposer des projets qui leur tiennent à cœur, avoir une écoute de l'animatrice et son soutien si besoin.
(Sans inscription – de 17h à 18h30)
- « Léa promeneur du Net » : c'est une manière différente d'échanger car ça se passe sur les réseaux sociaux (des fois c'est plus facile d'écrire...). Ce service est disponible pour sur Messenger, Tiktok, Instagram...



Contact : Léa au Centre Socioculturel ALCC au 04.79.54.52.54 ou au 07.81.51.73.71

Pour s'inscrire : accueil@alcc73.fr



PROJET DE CARRIERE : DONNEZ VOTRE AVIS

Une entreprise annécienne, JSA consultants a pour projet la création d'une carrière dans notre petite commune de Vions. Le conseil municipal est interpellé et a été sensibilisé sur ce sujet qui suscite bien des questions et des inquiétudes.

Nous avons demandé au porteur du projet d'organiser une réunion publique très rapidement afin qu'il l'expose et réponde aux questions et peut-être aux inquiétudes qui s'exprimeront parmi vous.

Nous vous invitons plus que vivement à venir nombreux, ce sujet important et délicat nous concerne tous. L'avis de vous tous, habitants du village est nécessaire. Votre position quant à ce projet en fera la finalité et tous les membres du conseil souhaitent que les villageois puissent tous s'exprimer et donner leur avis.

Notre commune est concernée par plusieurs textes dont les règles s'imposent et doivent être examinées avant de démarrer des travaux :

- PLUi de Grand Lac, préparé au cours du précédent mandat, arrêté en 2020 et définitivement adopté en 2022 il définit des règles pour toute la Chautagne, elles même contraintes par la législation.

- PPRI de Chautagne : entré en vigueur en 2015 par arrêté préfectoral, ce document a classé une partie importante de la commune en zone rouge ce qui limite strictement les possibilités d'aménagement.

Si beaucoup de propriétaires disent ressentir ces règles comme injustes, parfois inadaptées à la réalité vécue sur le terrain, elles s'imposent à nous.

Tout contrevenant s'expose à des poursuites, c'est le cas concernant le contentieux lié à des aménagements dans la plaine.

Ce qu'il faut retenir :

- Comme on le voit sur le schéma ci-contre, la plupart des aménagements sont soumis à autorisation.
- Le démarrage des travaux soumis à autorisation ne peut commencer qu'après obtention de l'arrêté d'autorisation.
- En cas de doute, il vaut mieux consulter la mairie en amont !

Quelles autorisations, pour quels travaux ?

DP : Déclaration Préalable
PC : Permis de Construire

TOIT
Tuiles (réfection de toiture) : DP
Auvent, préau
• < 5 m² : aucune formalité
• < 20 m² : DP
• > 20 m² : PC
Aménagement des combles ou tout autre aménagement en espace d'habitation
• < 5 m² : aucune formalité si pas de modification de l'aspect extérieur du bâti
• < 20 m² : DP

PANNEAUX SOLAIRES, PARABOLE, VELUX :
DP

FAÇADE, RAVALEMENT : DP

CREATION FENÊTRE ET CHANGEMENT DE MENUISERIES EXTÉRIEURES : DP

TERRASSE NON COUVERTE DE PLAIN PIED (BÉTON OU BOIS)
• Sans surélévation ni fondation profonde, quelle que soit la surface : aucune formalité
• Surélevée et/ou avec fondations profondes et/ou < 5 m² : aucune formalité
• Surélevée et/ou avec fondations profondes < 20 m² : DP
• Surélevée et/ou avec fondations profondes > 20 m² : PC

GARAGE
• < 5 m² : aucune formalité
• < 20 m² : DP
• > 20 m² : PC
• Transformation de garage en habitat quelle que soit la superficie : DP

PISCINE
• < 10 m², non couverte restant moins de 3 mois : aucune formalité
• < 100 m² ouverte : DP
• < 100 m² avec couverture < 1,80 m de haut : DP
• > 100 m² et/ou de haut et/ou local technique > 20 m² : PC

MUR DE CLÔTURE, CLÔTURE
DP

VÉRANDA, TERRASSES COUVERTES
• < 5 m² : aucune formalité
• < 40 m² : DP
• > 40 m² : PC

PORTAIL
DP

CABANE BOIS OU BÉTON
• < 5 m² : aucune formalité
• < 20 m² : DP
• > 20 m² : PC

DANS LE CADRE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE :
• Pour une construction neuve : vous avez l'obligation de recourir à un architecte si la surface de plancher dépasse 150 m².
• Pour une extension supérieure à 20 m² il en est de même, si la surface de plancher ajoutée à celle de l'existant fait dépasser les 150 m².
Attention : il existe des cas particuliers où le recours à l'architecte est toujours obligatoire.

Services en ligne sur Service-Public.fr

FINANCES :

Un œil sur le compte administratif 2022 :

	Section fonctionnement	Section investissement	
Recettes	411 325,76	858 627,94	
Dépenses	198 186,14	642 772,34	
Résultat de l'exercice 2022	213 139,62	215 855,60	
Excédent reporté 2021	147 833,19	-82 380,95	
Solde à reporter	360 972,81	133 474,65	
Reste à réaliser			Totaux soldes reportés 2022
Solde cumulé positif:	360 972,81	133 474,65	494 447,46

Nous pouvons retenir comme fait marquant de l'année 2022 le remboursement de la TVA avancée pour les travaux de la Guinguette, à l'issue d'une procédure comptable longue et compliquée et par le versement des dernières subventions.

Présentation synthétique du budget 2023 :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
CHAP. 011 (Charges à caractère général)	133200	CHAP. 70 (Produits divers de gestion courante)	25700
CHAP. 012 (Charges de personnel)	80000	CHAP. 73 (Impôts et taxes)	263115
CHAP. 014 (Atténuations de produits)	6000	CHAP. 74 (Dotations et participations)	70500
CHAP. 65 (Charges de gestion courante)	49800	CHAP. 75 (Autres produits de gestion courante)	21300
CHAP. 67 (Charges exceptionnelles)	1000	002 (REPORT EXCEDENT DE 2022)	360973
CHAP. 68 (Dotations aux provisions)	2000		
CHAP. 023 (Virement à l'investissement)	469588		
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	741588	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	741588

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
CHAP. 20 (Immos incorporelles)	20000	CHAP 10 (Dotations et fonds divers)	4000
CHAP. 21 (Immos corporelles)	582563	CHAP 13 (Subventions)	11000
CHAP. 23 (Immos en cours)	15000	CHAP 021 (Virement du fonctionnement)	469088
		001 (REPORT EXCEDENT DE 2022)	133475
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	617563		617563

Le budget 2023 est marqué par une certaine stabilité des recettes et la prise en compte du nécessaire réajustement des dépenses de fonctionnement lié à l'inflation notamment.

Ainsi, nous prévoyons d'ajouter au 360 973 € d'excédent reporté de 2022 108 615 € d'autofinancement supplémentaire au titre de 2023. Entre l'excédent d'investissement reporté de 2022 et la prévision très prudente (et déjà dépassée) des subventions, le budget primitif permet d'inscrire 617 563 € de dépenses d'investissement.

Si nos dépenses d'investissement peuvent faire l'objet d'une récupération de TVA au titre du FCTVA, nous devons tenir compte du délai de 2 ans entre la dépense et la récupération. De même nous devons prévoir l'avance des dépenses de travaux subventionnés, nos financeurs versant leur participation financière sur présentation de factures acquittées.

A ce jour, nous n'avons pas obtenu de réponse à notre demande de subvention auprès des services de l'Etat pour le projet de sécurisation de la route, mais il y a fort à craindre que celui ne soit pas retenu comme prioritaire. Pour ce projet majeur, urgent et couteux, la commune ne pourra sans doute compter que sur le soutien du département au titre de la route départementale et assurera la majeure partie du projet en autofinancement.

INFOS PRATIQUES

C'est l'été :

C'est l'été !



Le moment de profiter de notre petit coin de paradis en terrasse en poussant jusqu'à la tombée de la nuit avec famille ou amis est enfin là !

Attention toutefois de respecter le voisinage en limitant les nuisances sonores !

Et si une soirée devait s'éterniser, un voisin averti en vaut deux !!

RAPPEL :

Au printemps, l'herbe pousse !

Par respect pour la tranquillité de tous, n'oubliez pas :
Les horaires d'utilisation d'appareils thermiques sont limités :

- Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30,
- Le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Le dimanche de 10h à 12h.

EN CAS D'URGENCE :

Que faire en cas de problème médical le week-end ne nécessitant pas d'aller aux urgences ?

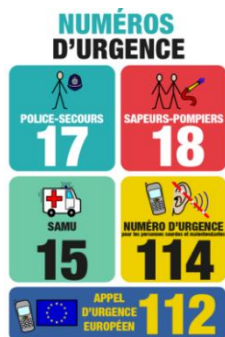
- La maison médicale de garde de Belley est ouverte chaque samedi de 12h à 21h, les dimanches et jours fériés de 9h à 21h.
- A l'hôpital d'Aix les Bains, à côté des urgences, la maison médicale a vocation à accueillir les patients dont l'état ne nécessite pas un accueil aux urgences.
- En cas de doute, contactez le 15

INFO DECHETS :

- Depuis le 1^{er} janvier les consignes de tri ont été étendues et les bacs jaunes peuvent désormais accueillir tous les types d'emballages, y compris les plastiques légers qui devaient avant être jetés dans les ordures ménagères.
 - Les déchets sauvages au cimetière sont presque devenus quotidiens !
- L'entrée en vigueur du règlement de collecte intercommunal, adopté par le conseil municipal de Vions et confirmé par arrêté du maire, accroît les sanctions encourues par les contrevenants.

Pour rappel, la déchetterie est toute proche.

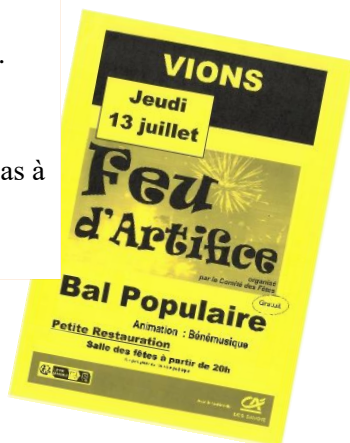
- Attention à bien fermer les sacs poubelles ! Certains points de collecte dégagent des odeurs invivables pour les riverains. Un travail est en cours avec Grand Lac pour trouver des solutions, mais des gestes simples peuvent aussi y contribuer !



UN ÉTÉ A VIONS

13 JUILLET

Bal / Feu d'artifice organisé par le Comité des Fêtes à la salle des fêtes.
Pour manger un morceau, boire un verre, vous amuser entre amis ou assister au feu d'artifice, n'hésitez pas à passer !



9 SEPTEMBRE REGGAE PARTY

L'association Telldem constituée par plusieurs habitants de la commune passionnés de reggae et connaisseurs de musiciens renommés ont eu l'idée d'organiser à la salle des fêtes un concert d'ampleur le Samedi 9 Septembre, pour une rentrée en musique !



Nouvel agent technique :

Nous profitons de la sortie de ce numéro pour souhaiter la bienvenue à notre nouvel agent Cyril Rochon-Vollet !

Vous avez déjà dû le rencontrer ou vu œuvrer dans notre petite commune où il y a tant à faire depuis le 3 avril.

Travailleur au grand cœur, il prend ses marques à une période où la nature est bien capricieuse. Il fait tout son possible pour satisfaire les Mollardins et embellir notre village en tentant de rattraper au plus vite le travail qui fut de longs mois suspendus. Merci d'être patients ! Merci Cyril !

***Application intramuros :***

Pour rester informé, téléchargez Intramuros.

Vions
est sur
IntraMuros

DISPONIBLE SUR
Google Play

Disponible sur
App Store

Téléchargement gratuit

Votre mairie utilise l'application mobile IntraMuros pour vous informer. Téléchargez-la pour découvrir les alertes, les événements, les actualités, les lieux à visiter et les services mairie de votre commune et des alentours.



Nous remercions les quelques habitants qui œuvrent pour la municipalité et la collectivité en participant de manière effective et volontaire (ils se reconnaîtront), ou parfois de manière anonyme comme les personnes qui ont la gentillesse de retirer les dépôts sauvages au niveau des CSE.

Un grand merci à eux !

Organisation interne du Conseil municipal

Les membres du conseil par secteur géographique :

Elus en 2020 :

Manuel ARRAGAIN, Mollard Dessus,
Amaury FARGES, Panillon,
Yvan JAYET dit LARAFFE, Au Brotteau,
Michèle LAMBERT, Montuiset,
Thibault LEFEBVRE, Bovéron,
Jacques PERRILLAT-BOITEUX, La Muraille,
Aurélia TRUNFIO, Les Olliets (Tacot),
Mélanie ZIZZO, Bovéron.

Ont rejoint le conseil en mars 2023 :

Christine BERGER MOUGIN, Les Granges,
Sébastien FANI, Les Granges,
Estelle HIDALGO, Bourg

Cette équipe au complet s'est réunie le 25 Mars 2023 pour procéder à l'élection du Maire et des adjoints. Manuel ARRAGAIN a été élu Maire, Aurélia TRUNFIO 1ere adjointe et Michèle LAMBERT 2eme adjointe. Amaury FARGES a été désigné conseiller délégué aux travaux et à la gestion de la salle des fêtes.

Plusieurs commissions municipales ont été créées :

- Commission sociale, scolaire, vie du village : Michèle LAMBERT, Estelle HIDALGO
- Commission travaux, voirie, questions techniques : Amaury FARGES, Aurélia TRUNFIO, Jacques PERRILLAT-BOITEUX, Thibault LEFEBVRE, Mélanie ZIZZO
- Commission finances : Mélanie ZIZZO, Christine BERGER MOUGIN, Jacques PERRILLAT-BOITEUX
- Commission urbanisme : Manuel ARRAGAIN, Sébastien FANI, Yvan JAYET dit LARAFFE, Michèle LAMBERT, Mélanie ZIZZO.
- Commission communication : Sébastien FANI, Yvan JAYET dit LARAFFE, Michèle LAMBERT
- Commission DSP Guinguette : Amaury FARGES, Mélanie ZIZZO, Michèle LAMBERT, Estelle HIDALGO

Représentations extérieures

GRAND LAC :

Représentant au conseil communautaire :
Manuel ARRAGAIN (Titulaire),
Aurélia TRUNFIO (Suppléante).



Membre du bureau communautaire :
Manuel ARRAGAIN

Représentants dans les commissions :

- Transition écologique : Yvan JAYET dit LARAFFE
- Personnel : Manuel ARRAGAIN
- Tourisme et équipements sportifs : Michèle LAMBERT
- Agriculture et alimentation : Thibault LEFEBVRE,
- Finances : Jacques PERRILAT-BOITEUX
- Urbanisme et foncier : Manuel ARRAGAIN
- Déchets : Sébastien FANI,
- GEMAPI : Sébastien FANI
- Economie / Numérique : Mélanie ZIZZO
- Transports et déplacements : Aurélia TRUNFIO
- Logement : Aurélia TRUNFIO.

Autres représentations extérieures :

- Syndicat intercommunal de Chautagne :
 - Michèle LAMBERT, Christine BERGER MOUGIN (Titulaires)
 - Manuel ARRAGAIN, Mélanie ZIZZO (Suppléants)
- ALCC :
 - Estelle Hidalgo
- Conseil d'école :
 - Michèle LAMBERT
 - Estelle Hidalgo
- Comité de gestion et comité technique lac et canal :
 - Manuel ARRAGAIN, Sébastien FANI
- Correspondant défense :
 - Aurélia TRUNFIO

Nous rappelons que les élus de la commune sont avant tout des habitants du village et prennent sur leur temps personnel et familial pour s'investir dans la commune du mieux qu'ils peuvent.

L'actualité nous montre combien ceux-ci peuvent être parfois malmenés.

Ce genre de désagréments, à moindre mesure tout de même, ne nous sont pas inconnus.

Merci de respecter la vie privée des élus et de leur famille, ainsi que celle des agents, en les ménageant lors d'événements ou manifestations du village afin qu'ils profitent eux-aussi du côté festif de la commune.

Croyez, chers Mollardin(es), que nous faisons au mieux pour satisfaire le plus grand nombre d'entre vous.